

Un guide factuel pour mieux comprendre la laïcité

La laïcité cimentée par la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État est une doctrine au service du projet démocratique de souveraineté indivisible de l'État, d'égalité des religions et de liberté de croire ou de ne pas croire. Le principe de laïcité garantit des libertés fondamentales, de conscience, d'opinion et d'expression de ces opinions. Jean Jaurès considérait les termes laïcité et démocratie « deux termes identiques ». Il évoquait dans ce même discours l'indivisibilité de la République, de la laïcité et de l'éducation des futurs citoyens¹. Un lien affaibli aujourd'hui par la fragilité identitaire qui agite la plupart des sociétés du monde.

La globalisation des religions, la déterritorialisation des cultures, la pression du modèle anglo-saxon sur les principes de la République française et des mouvements de renouveau religieux, creusent un fossé générationnel entre les enjeux actuels de la laïcité. Une pensée identitariste attise aujourd'hui une crise politique et sociale éθνiciste, parfois racionaliste, toujours séparatiste. Autant de nouveaux enjeux qui divisent la société et créent la confusion sur le sens même du principe de laïcité. Comment alors, dans ce nouveau contexte, se faire une opinion éclairée sur le projet universaliste qui inspire la laïcité française depuis le siècle des Lumières ? Le principe de laïcité est-il destiné à survivre dans l'hexagone comme un vestige de la Révolution française, ou son projet humaniste est-il destiné à inspirer d'autres sociétés au-delà de sa nation ?

Éviter une nouvelle guerre des religions

Les divers commentateurs de la laïcité aiment y ajouter un qualificatif : laïcité « à la française », laïcité « ouverte », laïcité « fermée », laïcité « de combat » ou encore laïcité « inclusive », un pléonasmе qui parfois apparaît comme un moyen inavoué d'en détourner le sens. Pourtant, le terme laïcité est irréductible. Tissu de la nation, il se suffit à lui-même. La laïcité n'est ni un bouclier ni un glaive contre les religions ou contre les particularismes, mais un ensemble de principes destinés à éviter les conflits entre les religions, à empêcher les divers cultes d'imposer leurs dogmes et leurs projets à la collectivité ou de s'affranchir des lois de la République. Des règles qui sont légitimes parce que votées par les représentants de la nation, et non rendues licites par des usages issus d'une autorité surnaturelle. Un principe que Jean-Jacques Rousseau développera dans son *Contrat social*, en précisant que « toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi »².

¹ Discours de fin d'année, prononcé par Jean Jaurès au collège de Castres, le 30 juillet 1904.

² Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, 1762.

La laïcité est une conscience commune

La laïcité ne s'inscrit-elle pas dans ce mouvement millénaire d'humanisation de la société et d'émancipation du pouvoir civil de la souveraineté religieuse ? Sans doute le système le mieux adapté aux nouvelles réalités du monde, pour assurer l'égalité des individus dans une société pluriculturelle, tout en préservant l'intérêt collectif, la laïcité est un projet solidaire dans lequel se fondent les différentes croyances, la diversité des caractéristiques ethniques et des particularismes culturels. Un projet dans lequel la tentation sécessionniste est irrecevable, et où l'intérêt individuel s'efface devant le bien commun. La laïcité n'est pas une idéologie, mais une conscience commune, à la fois un héritage et un projet de société, qui s'inscrit dans l'histoire de la nation, de ses souffrances et de ses espoirs. La laïcité est un humanisme au croisement des différents courants de pensée qui ont construit la France, philosophiques, religieux, politiques, et scientifiques.

Autonomie de l'État par rapport aux prescriptions religieuses

Pour mieux comprendre la signification et la complexité du concept de laïcité et sa place centrale dans la culture de la société française, je propose de revenir à ses sources et de suivre les étapes de son édification. Cet essai, un guide factuel que je souhaite pratique et facile d'accès, s'articule autour de trois périodes qui ont imprégné l'ADN de la République française, dont la laïcité est une composante intangible. Chaque partie de cet ouvrage est construite par ordre chronologique, pour mettre en perspective la progression de l'idée même de laïcité et mieux en percevoir l'essence.

La première est consacrée aux sources de l'idée de séparation des pouvoirs spirituels et temporels. La deuxième partie revient sur le Siècle des Lumières et l'édification de l'universalisme qui anime aujourd'hui la pensée de la République française, indivisible, laïque, démocratique et sociale. La troisième partie traverse l'action politique et philosophique du XIX^e siècle qui aboutira à la loi du 9 décembre 1905, et évoque les défis contemporains de la laïcité dans une société globalisée. Ces trois parties reviennent sur l'odyssée de la laïcité à travers les portraits des personnalités, des femmes et des hommes, penseurs, philosophes, scientifiques ou politiques, qui ont – chacun dans son temps et son domaine – contribué à façonner cette pierre angulaire de la République et de la culture française, et à renforcer « l'autonomie de la société et de l'État par rapport aux religions³ ».

³ Ferdinand Buisson, Dictionnaire de pédagogie, 1878.

ISBN 978-2-86253-924-9

Éditions Bonneton

PV 16,90 €